



Enquête publique isle &lt;ep.isleplu@gmail.com&gt;

---

**observation sur le projet de PLU ville d'ISLE**

1 message

---

**jean-louis PEROT** <perot.jl@gmail.com>  
À : ep.isleplu@gmail.com

31 août 2019 à 21:00

Bonjour,

nous ne pouvons que souscrire aux intentions du projet de PLU de vouloir densifier les zones urbaines pour limiter la consommation d'espaces verts ou de terres agricoles.

Nous notons l'augmentation de la hauteur possible des constructions sur une partie de l'avenue de la République bien qu'elle borde la zone pavillonnaire de l'avenue de Limoges.

Par contre nous constatons que l'article 22 du futur règlement de cette zone (UG) concernant l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives a supprimé la règle du recul de la demi-hauteur : ce qui veut dire que l'on pourra construire un immeuble de 12 mètres et même de 18 mètres de hauteur à 3 mètres des parcelles pavillonnaires de l'avenue de Limoges et y ouvrir des fenêtres et balcons. Cela peut constituer une gêne importante pour les riverains et augmente significativement le risque pour les futures constructions de recours pour trouble anormal de voisinage.

Aussi nous demandons le rétablissement dans le futur règlement du PLU de la « marge d'isolement égale à la moitié de la hauteur au faîtage sans être inférieure à 3 mètres, lorsque les constructions ne sont pas implantées en limites séparatives » comme le prévoit le paragraphe 7,1 du règlement de la zone UB de l'actuel PLU d'ISLE.

Véronique et Jean-Louis PEROT

31 Avenue de Limoges

[87170 ISLE](#)

07.83.36.70.36

Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)